

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2208

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, Mme Rauch et M. Viry

ARTICLE 19

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.